

Le mont-de-piété



(1) Quand on pénètre dans ce lieu, on se croirait au sein d'un service d'administration comme les autres : il y a des guichets, un distributeur de tickets, et des fauteuils pour attendre son tour. Rien ne laisse penser que nous nous trouvons dans une institution vieille de plusieurs siècles : le mont-de-piété, appelé aujourd'hui « crédit municipal ».

(2) Remontons le temps. Dans l'Italie du XV^{ème} siècle, à Pérouse, un moine franciscain veut s'opposer aux usuriers qui pratiquent des taux d'intérêt énormes, parfois 130%. Il imagine alors un établissement qui prête de l'argent aux pauvres contre un objet de valeur. Cet objet est appelé le « gage ». Les taux d'intérêt sont faibles et servent uniquement à couvrir les frais de fonctionnement : c'est le *monte di pietà*, « mont-de-piété » en français.

(3) Le concept est importé en France en 1610. D'abord à Avignon, puis dans d'autres villes. Ces établissements ne sont pas uniquement fréquentés par les pauvres. Au XIX^{ème} siècle, le fils du roi Louis-Philippe, qui est très joueur, met en gage une montre pour payer une dette de jeu. Quand on lui demande où est sa montre, il répond, un peu gêné, qu'il l'a oubliée chez sa tante. Depuis, les monts-de-piété sont aussi surnommés « ma tante ». En 1918, ils prennent le nom de « crédits municipaux ».

(4) Il y a 100 ans, les gages étaient souvent des objets de première nécessité : linge de maison, ustensile de cuisine, matelas... Aujourd'hui, les objets déposés sont surtout des bijoux. Derrière la vitre du guichet, un expert estime la valeur du bien. Quand c'est un objet qui sort de

l'ordinaire, des timbres rares par exemple, il fait appel à un expert extérieur. Une fois la valeur estimée, le crédit municipal propose immédiatement une somme en liquide. La banque ne vous donnera pas de l'argent aussi rapidement.

(5) Les crédits municipaux sont souvent pleins pendant les périodes de l'année où les gens ont particulièrement besoin d'argent, comme au moment de payer les impôts ou à Noël. Les clients du mont-de-piété ne sont pas tous dans la grande pauvreté. L'historienne Pauline Peretz qui a écrit un livre sur le crédit municipal de Paris, *Au prêt sur gage*, donne, entre autres, l'exemple suivant : « Il y a la bourgeoise du 16^e arrondissement qui vient engager les bijoux offerts par son mari pendant qu'il est en voyage d'affaires pour se payer un week-end avec son amant. »

(6) Le client a un an pour rembourser la somme prêtée s'il veut récupérer son objet. Sinon, il doit payer des taux d'intérêt, pour que le crédit municipal garde l'objet une année supplémentaire. Et ainsi de suite. Quand le client rembourse la somme prêtée et paye les taux d'intérêt, il peut récupérer son gage. En

moyenne, les objets restent 9 à 10 mois, mais d'autres restent plus longtemps. Au crédit municipal de Paris, une femme de 18 ans a mis en gage une parure de bijoux. Elle est revenue les récupérer seulement 54 ans plus tard, en ayant payé les taux d'intérêt pendant tout ce temps ! Si le client ne peut (ou ne veut) plus payer les taux d'intérêt, alors l'objet est mis en vente aux enchères.

(7) En travaillant sur le crédit municipal de Paris, Pauline Peretz a remarqué que plus de la moitié des usagers étaient des femmes d'origine étrangère. L'explication ? « L'objet roi du mont-de-piété, c'est le bijou en or, et ce sont majoritairement les femmes qui les possèdent. Dans les cultures à dot, elles les ont reçus pour leur mariage et elles en ont la propriété. Elles sont donc libres de décider quand transformer l'or en argent et de l'usage qui sera fait de l'argent. Cet or leur permet aussi de dissimuler leurs besoins, lorsqu'elles viennent l'engager » explique l'historienne. **10** le mont-de-piété permet à ces femmes d'obtenir de l'argent sans devoir en demander à leur mari ou à leur famille. Et surtout, sans que personne ne le sache. »

d'après Écoute, mars 2019

Tekst 3 Le mont-de-piété

- 1p 4 Qu'est-ce qu'on apprend sur le mont-de-piété au premier alinéa ?
- A C'est une institution très ancienne.
 - B C'est un phénomène archaïque et dépassé.
 - C Il n'a pas l'air d'un service d'administration.
 - D Il sera bientôt remplacé par le crédit municipal.
- 1p 5 À quoi renvoie le mont-de-piété d'après le 2ème alinéa ?
- A à la municipalité italienne où on a commencé à prêter de l'argent
 - B à la somme servant à compenser les coûts liés au service de prêt
 - C à une maison pour les pauvres gens qui a existé au XVème siècle
 - D à un monastère à Pérouse où a habité le fondateur de l'établissement
- 1p 6 Qu'est-ce que le 3ème alinéa illustre ?
- A à quel point le fils du roi Louis-Philippe était attaché à sa montre
 - B pourquoi les monts-de-piété sont surnommés « ma tante »
 - C que les monts-de-piété sont fréquentés surtout par les pauvres
 - D quels étaient les gages les plus populaires au XIXème siècle
- 1p 7 Qu'est-ce qui est vrai d'après le 4ème alinéa ?
- A Aujourd'hui, la plupart des objets qui sont mis en gage sont des objets de tous les jours.
 - B Depuis cent ans, la nature des objets qui servent de gage n'a guère changé.
 - C En déposant un objet au crédit municipal, le client s'assure d'un prêt d'argent rapide.
 - D En général, on consulte un expert extérieur pour déterminer la valeur des objets déposés.
- 1p 8 Que montre l'exemple dont parle Pauline Peretz dans son livre *Au prêt sur gage* (5ème alinéa) ?
- A que les bijoux ont toujours été le gage favori des Parisiens et le sont encore de nos jours
 - B que les crédits municipaux ne sont pas seulement fréquentés par les pauvres
 - C qu'on compte surtout des femmes parmi les clients des crédits municipaux

- 1p **9** Laquelle ou lesquelles des affirmations suivantes correspond(ent) au 6ème alinéa ?
- 1 Il est rare que les clients réclament les objets qu'ils ont mis en gage en moins d'un an.
 - 2 Le crédit municipal garde le gage plus qu'un an à condition que le client paie des taux d'intérêt.
- A** la première
B la deuxième
C les deux
- 1p **10** Choisissez le(s) mot(s) qui manque(nt) au dernier alinéa.
- A** Ainsi,
B Comme si
C De plus,
D Toutefois,

Bronvermelding

Een opsomming van de in dit examen gebruikte bronnen, zoals teksten en afbeeldingen, is te vinden in het bij dit examen behorende correctievoorschrift, dat na afloop van het examen wordt gepubliceerd.